

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de Sainghin-en-Weppes du 3 avril 2019

**Étaient présents** : M. Mmes CORBILLON Matthieu, OBLED BAUDOUIN Sabine, DEWAILLY Bruno, DEHAESE Gaëlle, CEUGNART Éric, BOITEAU Nadège, LEROY Pierre, BALLOY-DEPRICK Perrine, POUILLIER Bernard, PARMENTIER RICHEZ Isabelle, CARTIGNY Pierre-Alexis, CHATELAIN GONZALEZ Danielle, ROLAND Éric, BINAUT Bernadette, BAILLY Claude, BRASME Marie-Laure, HANDEL Éric, CHARLET Lucien, MORTELECQUE Denis, DUTOIT Paul, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, LEPROVOST Jean-Michel.

**Était absente** : Mme PLAHIERES Stéphanie

**Avait donné procuration** :

M. POTIER Frédéric à Mme BAUDOUIN Sabine  
M. WIPLIE David à M. ROLAND Eric  
M. PRUVOST Philippe à Mme BOITEAU Nadège  
Mme ZWERTVAEGHER Florence à M. POUILLIER Bernard  
Mme MUCHEMBLED Hélène à M. MORTELECQUE Denis  
M. VOLLEZ Michel à M. CHARLET Lucien

**Assistait à la séance** : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre la séance à 20h00, procède à l'appel et vérifie que le quorum est atteint.

Eric ROLAND est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire passe ensuite à l'adoption du procès-verbal du 6 février 2019.

Le procès-verbal est adopté à **la majorité des suffrages exprimés**, (19 voix pour – 6 abstentions M. HANDEL Eric, M. CHARLET Lucien, M. DUTOIT Paul, Mme BARBE Marie-Laurence, M. LEPROVOST Jean-Michel, M. VOLLEZ Michel et 3 contre M. MORTELECQUE Denis, M. LEROY Pierre, Mme MUCHEMBLED Hélène).

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

**Délibération n°1 : Adoption du compte de gestion du Trésorier.**

M. le Maire présente la délibération.

Après s'être assuré que le trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures, le conseil municipal a statué sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, y compris celles afférentes à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2018,
- et la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté **à l'unanimité des membres présents**.

**Délibération n°2 : Adoption du compte administratif 2018.**

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à procéder à l'élection du Président de séance.

M. POUILLIER est élu président de séance à l'unanimité des membres présents.

M. POULLIER présente le compte administratif 2018. Un powerpoint est présenté aux membres du conseil municipal par l'adjoint aux finances.

M. le Maire se retire préalablement au vote du compte administratif.

M. POULLIER passe à l'adoption du compte administratif, établi par le Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice écoulé,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif et approuve la gestion comptable de l'exercice considéré,

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	4 417 975.70	4 828 486.98
	Section d'investissement	3 192 239.98	3 061 100.31
	Total cumulé	7 610 215.68	7 889 587.29

- Constate les correspondances de valeurs avec les opérations du comptable assignataire du Trésor, retracées dans le compte de gestion.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête le résultat et prononcera son affectation suivant les modalités détaillées dans la délibération n°3

Le compte administratif est adopté **à la majorité des suffrages exprimés (18 pour – 9 contre M. HANDEL Eric, M. CHARLET Lucien, M. DUTOIT Paul, Mme BARBE Marie-Laurence, M. LEPROVOST Jean-Michel, M. VOLLEZ Michel, M. MORTELECQUE Denis, M. LEROY Pierre, Mme MUCHEMBLED Hélène).**

M. le Maire rejoint la séance. Il reprend la présidence de la séance.

#### **Délibération n°3 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.**

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

M. le Maire présente l'affectation du résultat 2018 qui est proposée pour le budget 2019.

L'affectation du résultat est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés (19 pour – 9 contre M. HANDEL Eric, M. CHARLET Lucien, M. DUTOIT Paul, Mme BARBE Marie-Laurence, M. LEPROVOST Jean-Michel, M. VOLLEZ Michel, M. MORTELECQUE Denis, M. LEROY Pierre, Mme MUCHEMBLED Hélène).**

#### **Délibération n°4 : Vote des taux des taxes directes locales 2019.**

M. le Maire présente la délibération.

Il est proposé aux membres du conseil municipal, pour 2019, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales et de les maintenir aux taux fixés de 2018, soit pour mémoire :

- Taxe d'habitation 25.99 %
- Taxe foncière propriété bâtie 24.40 %
- Taxe foncière propriété non bâtie 73.61 %

Il est décidé **à l'unanimité des membres présents,** de maintenir les taux des taxes directes pour l'année 2019 au taux fixés de 2018.

#### **Délibération n°5 : Budget primitif 2019.**

M. POULLIER présente la délibération.

Le budget primitif pour l'exercice 2019 est équilibré en recettes et dépenses, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 418 797.25 €

Dépenses et recettes d'investissement : 9 329 554.02 €

M. POULLIER précise que la signature des conseillers municipaux sur les budgets et les comptes administratifs ne signifie pas qu'ils ont voté pour, elle signifie simplement que la personne était présente lors de la séance.

Le budget primitif 2019 est adopté **à l'unanimité des suffrages exprimés (19 pour - 9 abstentions M. HANDEL Eric, M. CHARLET Lucien, M. DUTOIT Paul, Mme BARBE Marie-Laurence, M. LEPROVOST Jean-Michel, M. VOLLEZ Michel, M. MORTELECQUE Denis, M. LEROY Pierre, Mme MUCHEMBLED Hélène).**

#### **Délibération n°6 : Bilan des acquisitions et cessions – Exercice 2018.**

M. le Maire présente la délibération.

L'article L2241-1, 2 du CGCT stipule que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal* ».

Pour l'année 2018, ce bilan est le suivant :

Désignation	Localisation	Identité du cédant	Nature de l'acte	Prix
AC207 AC211 AC212	Ferme Delattre Place du Général de Gaulle	Commune	Acte notarié	400 000€

La délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés (19 pour - 9 contre M. HANDEL Eric, M. CHARLET Lucien, M. DUTOIT Paul, Mme BARBE Marie-Laurence, M. LEPROVOST Jean-Michel, M. VOLLEZ Michel, M. MORTELECQUE Denis, M. LEROY Pierre, Mme MUCHEMBLED Hélène).**

#### **Délibération n°7 : Souscription d'un emprunt auprès de la banque postale.**

M. le Maire présente la délibération.

La ville de Sainghin-en-Weppes a décidé la construction d'un groupe scolaire en remplacement des écoles Marie Curie et Georges Brassens. Cette nouvelle école sera construite sur le site de l'école Georges Brassens, cette dernière ayant été démolie.

Le coût total du projet est établi à ce jour à 8 200 000 € TTC.

Afin de pouvoir le financer, la commune doit avoir recours à un emprunt bancaire.

Le montant total qu'il est nécessaire que la ville emprunte pour le financement du projet s'élève à 5 500 000 €.

Ce montant est réparti sur trois prêts. Deux contrats de prêts auprès de la Banque Postale (2 millions et 1,5 million d'euros) et un troisième contrat auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 2 millions d'euros.

Il est donc proposé de souscrire un premier emprunt d'un montant total de 1 500 000 € sur une durée de 30 ans auprès de la banque postale.

Les conditions de cet emprunt sont exposées aux membres du conseil municipal.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés (19 pour - 9 abstentions M. HANDEL Eric, M. CHARLET Lucien, M. DUTOIT Paul, Mme BARBE Marie-Laurence, M. LEPROVOST Jean-Michel, M. VOLLEZ Michel, M. MORTELECQUE Denis, M. LEROY Pierre, Mme MUCHEMBLED Hélène).**

**Délibération n°8 : Souscription d'un emprunt auprès de la banque postale.**

M. le Maire présente la délibération.

Il est proposé de souscrire un 2<sup>ème</sup> emprunt d'un montant de 2 000 000 € auprès de la banque postale sur une durée de 30 ans pour la construction du groupe scolaire.

Les conditions de cet emprunt sont exposées aux membres du conseil municipal.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés (19 pour - 9 abstentions M. HANDEL Eric, M. CHARLET Lucien, M. DUTOIT Paul, Mme BARBE Marie-Laurence, M. LEPROVOST Jean-Michel, M. VOLLEZ Michel, M. MORTELECQUE Denis, M. LEROY Pierre, Mme MUCHEMBLED Hélène).**

**Délibération n°9 : Souscription d'un emprunt auprès de la caisse d'épargne.**

M. le Maire présente la délibération.

Il est proposé de souscrire un emprunt d'un montant de 2 000 000 € auprès de la caisse d'épargne sur une durée de 20 ans pour la construction du groupe scolaire.

Les conditions de cet emprunt sont exposées aux membres du conseil municipal.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés (19 pour - 9 abstentions M. HANDEL Eric, M. CHARLET Lucien, M. DUTOIT Paul, Mme BARBE Marie-Laurence, M. LEPROVOST Jean-Michel, M. VOLLEZ Michel, M. MORTELECQUE Denis, M. LEROY Pierre, Mme MUCHEMBLED Hélène).**

**Délibération n°10 : Demande de subvention à la Métropole Européenne de Lille au titre du fonds culture.**

M. le Maire présente la délibération.

La commune de Sainghin-en-Weppes souhaite solliciter le financement de la MEL au titre de ce fonds de concours pour la réhabilitation et l'extension de son école de musique.

Il indique que le montant prévisionnel a été revu à la hausse pour un montant de 315 660 € TTC. Il indique que l'objectif est bien entendu de tirer les prix vers le bas.

Le montant de la subvention demandée serait donc de 131 525 €.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents.**

**Délibération n°11 : Comité consultatif du monde associatif.**

M. CEUGNART présente la délibération.

Par délibération n°10 du 28 septembre 2016, le conseil municipal a décidé la création d'un comité consultatif du monde associatif pour toutes questions relatives aux interactions entre les associations et la ville, conformément à l'article L 2142-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Aujourd'hui, un siège étant à pourvoir au sein des présidents d'association, il a été décidé de lancer un nouvel appel à candidatures auprès des associations pour élire ce nouveau membre.

La nomination de M. Jacques MARIE du Sainghin Handball Club proposée par les membres du comité consultatif est validée **à la majorité des suffrages exprimés (19 pour - 9 contre M. HANDEL Eric, M. CHARLET Lucien, M. DUTOIT Paul, Mme BARBE Marie-Laurence, M. LEPROVOST Jean-Michel, M. VOLLEZ Michel, M. MORTELECQUE Denis, M. LEROY Pierre, Mme MUCHEMBLED Hélène).**

**Délibération n°12 : Modification de délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

Mme BAUDOUIN présente la délibération. Elle indique qu'il est important de remercier les agents qui travaillent et qui font des efforts. C'est l'objet de la délibération.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents.**

### **Délibération n°13 : Création de trois postes d'adjoint d'animation.**

Mme BAUDOUIN présente la délibération.

Compte tenu des besoins du service jeunesse pour l'encadrement des activités périscolaires (surveillance cantine, garderie, mercredi récréatif), il est proposé de créer trois postes d'adjoint d'animation.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspond au cadre d'emplois concerné.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents.**

### **Délibération n°14 : Création d'un poste d'agent de maîtrise.**

Mme BAUDOUIN présente la délibération.

Compte tenu du départ d'un agent en retraite et afin de continuer d'assurer les missions du service technique, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspond au cadre d'emplois concerné.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents.**

### **Délibération n°15 : Mise à jour du tableau des emplois.**

Mme BAUDOUIN présente la délibération.

Il est proposé d'approuver le tableau des emplois de la collectivité tel que présenté en séance afin de prendre en compte les créations des postes adoptées en séance du 3 avril 2019.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents.**

### **Délibération n°16 : Lille Métropole 2020, Capitale Mondiale du Design.**

M. le Maire présente la délibération.

En octobre 2017, la Métropole européenne de Lille a été retenue par la « World Design Organization » (WDO) pour être Capitale Mondiale du Design en 2020. Le Comité d'organisation ***Lille Métropole 2020, Capitale Mondiale du Design*** a pour mission de mettre en œuvre la programmation de cet événement. La capitale mondiale du design 2020 donne ainsi l'opportunité aux communes d'expérimenter des POC (preuve de faisabilité), c'est-à-dire de tester des solutions, co-construites avec des designers, pour répondre à leurs enjeux et défis actuels.

Valorisés dans la programmation officielle 2020, ces POC sont surtout l'occasion de mieux connecter le service public et les politiques publiques aux besoins et attentes des usagers. Dans une logique de laboratoire, ils permettent de préfigurer les solutions de demain.

C'est dans ce cadre que la Ville de Sainghin-en-Weppes propose d'expérimenter trois POC répondant aux projets et enjeux suivants :

- Création d'un groupe scolaire élémentaire.

Sur ce projet, il est envisagé que le travail soit orienté sur le traitement des espaces partagés et notamment du hall d'entrée principale de l'école ainsi que de son parvis. L'un des objectifs est de faire participer les futurs utilisateurs au projet en mettant en avant les notions d'accueil et d'hospitalité.

- Réaménagements des cheminements piétons de la ville de Sainghin-en-Weppes.

L'un des enjeux ciblés sur ce projet est de favoriser la mobilité douce au sein de la commune en créant ou en améliorant de nouvelles connexions.

- Création d'une bibliothèque municipale.

L'un des enjeux ciblé sur ce projet est de faire participer les futurs utilisateurs à la définition des futurs usages du lieu ainsi qu'à son aménagement intérieur en adéquation avec les usages ciblés.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés (19 pour - 9 abstentions M. HANDEL Eric, M. CHARLET Lucien, M. DUTOIT Paul, Mme BARBE Marie-Laurence, M. LEPROVOST Jean-Michel, M. VOLLEZ Michel, M. MORTELECQUE Denis, M. LEROY Pierre, Mme MUCHEMBLED Hélène), pour la participation de la commune à Lille Métropole 2020, Capitale du design par le développement de trois POC.

**Délibération n°17 : Avis sur le projet de schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT).**

M. le Maire présente la délibération.

Considérant qu'en 2035, la Métropole Européenne de Lille (MEL) comptera 100 000 habitants et 80 000 emplois supplémentaires,

Considérant les enjeux en matière de mobilité, d'accessibilité et de santé publique ;

Considérant la nécessaire conciliation dans ce contexte de la qualité du cadre de vie, de la réponse aux besoins (futurs) des usagers et de l'attractivité territoriale ;

Considérant que la MEL souhaite définir une stratégie métropolitaine à horizon 2035 en définissant des principes directeurs ;

Considérant qu'elle a lancé une concertation de février à avril 2019 dans ce cadre afin de construire le réseau de transports collectifs de demain et qu'une délibération devrait être adoptée au conseil métropolitain de juin 2019 ;

Considérant que la MEL souhaite que cette concertation soit la plus large possible auprès des acteurs du territoire, des autorités organisatrices, des territoires limitrophes, des grands acteurs du territoire sensible aux questions de mobilité, du grand public et aussi des conseils municipaux ;

Considérant le développement des modes de déplacement doux individuels (vélo, trottinette, overboard, ...) et la cohabitation pragmatique et sécurisée à organiser entre ceux-ci, les transports collectifs et la voiture individuelle ;

Sur le plan métropolitain, le conseil municipal de la commune de Sainghin en Weppes préconise de :

- Investir dans de nouvelles infrastructures structurantes en :
  - développant un faisceau de transport en commun Nord / Sud sur axe reliant Comines jusqu'au Sud de la Métropole, remplaçant la ligne TER Comines/Lille et longeant au sud l'autoroute A1 avec un mode de transport en commun en site propre de type tramway ;
  - Utilisant les voies ferrées désaffectées par le développement d'une offre de transport en commun en site propre et de vélo routes ;
  - Regardant les voies d'eau et leurs abords comme un nouveau mode alternatif de déplacements à la route, pour les marchandises comme pour les particuliers.
  
- Organiser le réseau existant et renforcer l'intermodalité en :
  - Développant les points d'échanges stratégiques : boucles de rabattement, aires dédiées aux intermodalités, parcs relais, ... ;
  - Reconsidérant le tramway, c'est-à-dire en retravaillant son insertion urbaine, sa capacité d'accueil des voyageurs et son cadencement, mais aussi en prolongeant son tracé jusqu'à Wattrelos, après son terminus actuel de « Roubaix Euro téléport ».

- Connecter le réseau métropolitain de transports en commun aux territoires voisins en :
  - o Développant et renforçant les lignes ferroviaires entre la métropole, l'ensemble des territoires infrarégionaux et l'Euro région, notamment via le futur réseau express Hauts de France et le Canal Seine Nord.
- Renforcer l'accessibilité numérique de la métropole en :
  - o Permettant d'une part à chacun d'adapter sa mobilité en temps réel et d'autre part promouvant de nouvelles façons de travailler (télétravail, coworking, ...) moins génératrices de déplacements.

Sur le plan municipal, le conseil municipal de la commune de Sainghin en Weppes préconise de :

- Augmenter la capacité du pôle d'échange Don – Sainghin.
- Créer un maillage vélo pour :
  - ⇒ **accéder en mode doux au pôle d'échange**
  - ⇒ **liaisonner entre-elles les villes des Weppes et plus particulièrement pour accéder aux équipements d'intérêts généraux des autres communes (piscine des Weppes, collège Léon Blum de Wavrin, etc...).**
  - ⇒ **liaisonner entre-eux** les centres d'intérêt communaux,
- Créer des aires de co-voiturage.
- Créer des navettes liaisonnant les aires de covoiturage et le pôle d'échange.
- Augmenter la capacité des trains et adapter leurs horaires afin de les rendre plus lisibles pour les usagers.

Le conseil municipal décide d'émettre **à l'unanimité des membres présents**, un avis favorable au projet de schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT), notamment eu égard aux éléments mentionnés dans la délibération.

M. le Maire rend compte pour terminer des décisions prises par délégation.

M. le Maire clôt la séance à 21h42.